

BOIS ET AMEUBLEMENT **Rapprochement des Opca : Forcemat, Formapap et Opciba vont laisser place à l'Opca 3+**

Les partenaires sociaux siégeant au sein des trois Opca du bois et de l'ameublement, de la branche des matériaux pour la construction et l'industrie, et du papier-carton, ont validé fin juin leur fusion en un seul organisme collecteur, appelé l'Opca 3+. Ils considèrent dans

l'accord constitutif que ce rapprochement "renforcera les services de proximité existants" et "permettra également une mutualisation et une capitalisation des actions engagées en faveur de la gestion et de la valorisation des compétences".

Ce rapprochement fait écho à la reconfiguration induite par la loi sur la formation professionnelle qui conduit les Opca affichant un seuil de collecte inférieur à 100 millions d'euros – même si le décret est encore en projet – à se rapprocher, comme l'ont fait les Opca du BTP (voir p. 18). Grâce au cumul des collectes des trois Opca fusionnés (25,04 millions d'euros pour Opciba, 39,9 millions d'euros pour Forcemat et 39,13 millions d'euros pour Formapap), l'Opca 3+ devrait afficher une collecte de 104,07 millions d'euros. L'Opca 3+ est doté de deux sections financières destinées à gérer respectivement les contributions des entreprises de moins de 10 salariés et celles des entreprises de 10 à moins de 50 salariés. Piloté par un conseil d'administration de 30 membres, il sera composé de trois sections professionnelles paritaires, représentant

l'ameublement et le bois, les matériaux pour la construction et l'industrie, et le papier-carton.

Une "association technique de gestion" se voit confier "la mise en œuvre des missions nécessitant une relation directe avec les entreprises". Cette délégation et ses missions ont été formalisées dans une convention signée entre l'Opca et l'Association. Qui aura pour rôle d'informer, de sensibiliser et d'accompagner les entreprises, en particulier les TPE et PME "pour l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, ainsi que sur les conditions d'intervention financière de l'Opca 3+", mais aussi d'effectuer les opérations matérielles de collecte par application des accords de branche, et d'instruire les dossiers de demande de prise en charge des entreprises, "conformément aux règles, priorités et critères définis par les instances compétentes, et en effectuant les règlements".

L'Opca 3+ devrait être opérationnel dès le 1^{er} janvier 2011.

■ S. G.

INTÉRIM 900 PERSONNES VONT BÉNÉFICIER DU CTP

Environ 900 intérimaires ou salariés en fin de CDD étaient en cours de sélection fin juillet pour bénéficier d'un contrat de transition professionnelle (CTP), normalement réservé aux licenciés économiques. Cette expérimentation est pour l'instant limitée à six bassins d'emploi, "pour des raisons de coût", selon le secrétaire d'État à l'Emploi. Sont ainsi concernés les bassins de Poissy (Yvelines), Douai (Nord), Mulhouse (Haut-Rhin), Vallée d'Avre (Eure-et-Loir), Montbéliard (Doubs) et Saint-Dié (Vosges), à raison de 100 à 150 personnes par bassin.

Seules seront sélectionnées des personnes peu qualifiées, ayant acquis un droit minimum de six mois à l'assurance chômage.

En effet, les CDD et les intérimaires ne bénéficieraient pas de la même sécurité financière (pour les licenciés économiques, 80 % de l'ancien salaire brut pendant un an, au cours de l'accompagnement ou de la formation), mais toucheraient les allocations chômage en fonction des droits acquis. Les premières actions de formation sont prévues pour septembre. Une évaluation de cette expérimentation sera réalisée d'ici un an.

NÉGOCE DE BOIS-CONSTRUCTION **Début de l'expérimentation VAE pour l'obtention d'un CQP**

La toute nouvelle FNBM (Fédération du négoce de bois et des matériaux de construction, voir encadré) a présenté le 1^{er} juillet, le lancement de l'expérimentation de la validation des acquis de l'expérience (VAE) dans la branche du négoce des matériaux de construction.

La VAE a été mise en place dans la branche tout récemment par l'accord-cadre du 21 avril dernier relatif à l'accès aux certificats de qualification professionnelle (CQP) par la validation des acquis.

Elle concerne pour le moment l'obtention du CQP "Vendeur interne" (CQP en attente d'une inscription au RNCP, Répertoire national des certifications professionnelles). 22 candidats ont, en six mois, déposé leur dossier de candidature et participent à l'expérimentation.

C'est grâce au travail des partenaires sociaux et des entreprises que la VAE a pu se concrétiser dans la branche. L'Observatoire des métiers du commerce interentreprises (service d'études de l'Opca Intergros) s'est vu confier par les partenaires sociaux la mission d'organiser l'ingénierie de la démarche. Un groupe de travail, composé notamment d'entreprises, a élaboré la référentiel de compétences du vendeur interne, ce qui a permis d'identifier les critères et les modalités d'évaluation en situation professionnelle qui permettent l'obtention du CQP grâce à la VAE.

"L'intérêt porté par les entreprises aux CQP

a naturellement débouché sur la question de la VAE, a précisé Hélène Dudit-Huteau, responsable de la formation du groupe VM. Les CQP via la formation initiale répondaient aux besoins de former les personnes nouvellement recrutées, de les professionnaliser, mais ils ne répondaient pas à tout. Le négoce fait face à une augmentation des exigences des clients, à de nouveaux produits, à l'utilisation des énergies renouvelables, avec beaucoup d'innovations. La VAE permet aux salariés de se repositionner et de confirmer leurs compétences." Dès la fin 2010, deux autres CQP seront accessibles par la VAE : le CQP "Agent technico-commercial" et le CQP "Chef d'agence".

La branche du négoce des matériaux de construction compte un peu plus de 3 000 entreprises qui emploient 70 000 salariés.

■ S. G.

NAISSANCE DE LA FNBM

Les négociants en bois et les négociants en matériaux de construction ont décidé le 23 juin dernier de se réunir en une seule fédération professionnelle, la Fédération du négoce de bois et des matériaux de construction (FNBM). Elle remplace les deux entités que sont la FFNB (Fédération française du négoce du bois) et la FNMV (Fédération du négoce des matériaux de construction). L'objectif de cette fusion est d'apporter plus de visibilité et de représentativité aux deux filières complémentaires. La FNBM est présidée par Gérard Spire. Marc Chambost est son vice-président.